



STAGES 3^e ANNÉE DE MASTER

INFORMATIONS A L'INTENTION DES ETUDIANT-E-S

Envoi des feuilles d'inscription

Veuillez imprimer les contrats reçus et y apposer votre signature manuscrite, avant de les transmettre par envoi postal aux différent-es responsables de stage. À réception du contrat dûment signé par les trois parties, veuillez conserver l'original et transmettre par mail une copie PDF du contrat au service du personnel de l'hôpital concerné, ainsi qu'au secrétariat de la 3^e année de Master StagesMed3MA@unige.ch.

Stages hors catalogue (stages organisés par l'étudiant-e en Suisse ou à l'étranger)

Pour chaque stage organisé par vous-même, il est indispensable de remettre au secrétariat de la 3^e année de Master une lettre de confirmation d'engagement avant le début du stage.

De plus, si le stage n'est pas effectué dans un hôpital universitaire, veuillez obtenir le préavis favorable du/de la responsable de la 3^e année de Master (soumettre un descriptif détaillé de cet hôpital, ainsi que les modalités de votre prise en charge et votre rôle).

Pour toute demande de stage à l'étranger qui nécessite un déplacement en avion, veuillez compléter le [formulaire ad hoc](#) pour motiver votre demande et l'envoyer au secrétariat de la 3^e année de Master. Ne sont pas concernés par cette procédure : les stages avec un déplacement en train, les stages qui se font dans le cadre d'une mention ou d'un travail master, les stages organisés par la Swimsa.

Début des stages

Prenez contact au préalable avec le/la responsable de chaque stage pour connaître les procédures administratives, l'heure à laquelle vous devez commencer le premier jour du stage et, si le début du stage coïncide avec un jour férié, le jour où vous êtes attendu-e.

Horaires et conditions de travail

Les stages sont à plein temps. Ils débutent le 1^{er} jour du mois et se terminent le dernier jour du mois.

Vous êtes soumis-e aux conditions de travail de l'hôpital/du cabinet dans lequel vous effectuez votre stage.

Les éventuels jours de congé octroyés (selon contrats) sont à prendre d'entente avec le/la responsable du stage et pas en début de stage.

Logement

Vous trouverez une liste de logements indicative sur le [site web de la 3^e année de Master](#).

Absence en cours de stage

Toute absence, même de très courte durée, doit être annoncée, motif à l'appui, au/à la responsable du stage. En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, vous avez l'obligation d'adresser un certificat médical au/à la responsable du stage, ainsi qu'à la responsable de la 3^e année de Master. L'inobservation de cette règle peut entraîner la non validation du stage.

En cas d'absence prolongée l'étudiant-e devra refaire un stage ultérieurement.

Assurances pendant les stages

RC professionnelle : étudiant-e en stage NON rémunéré en dehors de l'UNIGE

EN SUISSE : Un-e étudiant-e de la Faculté de médecine qui dans le cadre de sa formation effectue un stage non rémunéré (sans condition de durée) en Suisse (ex : dans un cabinet médical ou un établissement hospitalier Suisse) est couvert-e pour les dommages qu'il/elle pourrait causer selon la RC de l'Université.

A L'ETRANGER : Un-e étudiant-e de la Faculté de médecine qui dans le cadre de sa formation effectue un stage non rémunéré (sans condition de durée) est couvert-e pour les dommages qu'il/elle pourrait causer selon la RC de l'Université, sauf aux Etats-Unis et au Canada.

Si ce n'est pas explicitement demandé par l'établissement d'accueil, vous n'avez pas besoin de demander une attestation.

Assurance accident : voir Memento <https://memento.unige.ch/doc/0038/>

Si le stage a lieu dans un pays étranger, l'étudiant-e doit impérativement contracter une assurance rapatriement.

Remplacements

Les étudiant-es en 3^e année de Master (étudiant en Suisse) peuvent être engagé-es comme médecins internes remplaçant-es non diplômé-es s'ils/elles ont déjà effectué au minimum 6 mois de stages dans un hôpital universitaire en Suisse (HUG ou autres) ou 2 mois aux HUG dans le service qui souhaite les engager. Un remplacement peut être accordé seulement si le/la responsable du stage qui est prévu initialement accepte de libérer l'étudiant-e de son engagement dans son service. Pour les démarches administratives, veuillez vous référer au paragraphe « Modifications ultérieures du programme de stages ».

Un stage dans un hôpital en périphérie ne peut pas être annulé en raison d'un remplacement.

Modifications ultérieures du programme de stages

Les feuilles d'inscription définitive ont valeur de contrat et toute renonciation ultérieure équivaut, par conséquent, à une rupture de contrat. **Une renonciation ne peut être envisagée qu'à titre exceptionnel et pour des raisons majeures.** Le cas échéant, veuillez exposer par écrit à la responsable de la 3^e année de Master les raisons motivant l'annulation d'un stage. En cas d'accord de cette dernière, vous voudrez bien :

1. Obtenir par écrit l'assentiment du/de la responsable du stage que vous souhaitez annuler.
2. Faire parvenir à la responsable de la 3^e année de Master une copie du document mentionné sous 1.

Si vous désirez ajouter un stage pendant une période libre, veuillez vous adresser au secrétariat de la 3^e année de Master.

Validation des stages

Les stages de la 3^e année de Master (stages du catalogue, stage en cabinet, autres stages en Suisse ou à l'étranger) doivent être **obligatoirement évalués** par le/la superviseur direct-e et validés par le/la médecin responsable qui a signé le contrat, électroniquement dans le portfolio GPS avec un email professionnel, dans les 10 jours suivant la fin de chaque stage.

Les informations concernant la procédure de validation vous seront communiquées en temps voulu.

Directive

Nous vous recommandons de lire attentivement [la directive](#) concernant les stages de la 3^e année de Master.

Contacts

Responsable de la 3e année de Master : Professeure Marie Besson – marie.besson@unige.ch

Secrétariat de la 3e année de Master : Ariane Favre - ariane.favre@unige.ch - tél. 022 379 50 12

Adresse : CMU- Faculté de Médecine, secrétariat des étudiant-es – Rue Michel-Servet 1 – 1211 Genève 4

Genève, novembre 2025/af